[sender.civility] [sender.lastname],

Vous avez saisi la Ville de Maarch-les-Bains d'une demande enregistrée le [res\_letterbox.admission\_date]et qui relève de notre compétence.

Votre demande concerne : **[res\_letterbox.subject]**.

Votre demande est susceptible de faire l'objet d'une décision implicite d'acceptation.

Le silence de la Ville de Maarch-les-Bains dans les jours suivant la réception de votre demande vaudra acceptation, soit le [res\_letterbox.process\_limit\_date].

Le présent accusé de réception, que nous vous invitons à conserver, vous informe des prochaines étapes de la procédure :

Si l'instruction de votre demande nécessite des informations ou pièces complémentaires, le Service compétent vous contactera afin de les obtenir, dans un délai qui vous sera indiqué.

Le délai au terme duquel la décision implicite d'acceptation interviendra ne commencera à courir qu’à compter de la réception du dossier complet (à compter de la réception des pièces complémentaires demandées).

En cas de décision implicite d'acceptation, vous êtes informé que vous avez la possibilité de demander une attestation au service chargé du dossier, conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations modifiée.

Pour tout renseignement concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service instructeur compétent :

• par téléphone au [user.phone]

• ou par messagerie électronique via l’adresse [userPrimaryEntity.email]

Bien respectueusement

**[userPrimaryEntity.entity\_label]**

Ville de Maarch-les-Bains